

# Préface

---

## Pourquoi un tel ouvrage ?

Emmanuelle GARAULT

*Présidente d'honneur et fondatrice du réseau BASE*

et Stéphane TISSERAND

*Président de BASE*

Le métier de lobbyiste est, au cours des dernières années, passé d'un métier de réseau à un métier d'expertise. Aujourd'hui, le lobbyiste ne peut plus se satisfaire de son carnet d'adresses ou de sa participation à des mondanités pour exercer une influence auprès des décideurs. Il est doté des compétences juridiques, économiques et techniques pour présenter et défendre au mieux les intérêts qu'il représente. Viviane de Beaufort souligne qu'« il exerce différentes stratégies et utilise des outils divers dans l'exercice de son activité, s'adaptant à un environnement bouleversé, à la fois du fait d'un environnement réglementaire modifié et de l'incursion de la société civile dans le débat, notamment avec la blogosphère ».

## Du lobbying

Aujourd'hui largement pratiqué par un grand nombre d'acteurs, le lobbying est une activité qui pâtit encore de stéréotypes et d'une mauvaise réputation. Cette activité peut, en effet, encore être associée de manière abusive aux fléaux que sont la corruption ou le trafic d'influence. Pour éviter ce syndrome, la transparence et l'éthique sont de rigueur, mais également le professionnalisme. « Lorsque son usage est rendu clair et transparent, le lobbying peut contribuer à apporter aux décideurs publics des éléments d'information et de compréhension sur des questions toujours plus complexes. *A contrario*, un lobbying non régulé peut entraîner des abus, dont il peut résulter des décisions répondant plus à des intérêts particuliers privés qu'à l'intérêt général, des coûts indus pour la collectivité et une altération grave de la confiance des citoyens envers leurs élus et leurs institutions. » Face à un environnement normatif toujours plus abondant et

technique, face aux enjeux économiques mondiaux, à l'émergence de nouveaux acteurs et de modes de communication de plus en plus interactifs, le métier de l'influence s'est complexifié. Désormais, le débat pseudo-philosophique de la défense du mythique intérêt général s'estompe. Les lobbyistes, quels que soient les enjeux qu'ils représentent, sont légitimes à défendre un intérêt spécifique s'ils le font dans des conditions requises d'éthique et de sérieux. Il appartient aux décideurs politiques d'écouter l'expression de ces intérêts, dans le cadre d'un échange constructif. Prenant en considération l'ensemble des enjeux exprimés, ils seront à même de prendre une décision éclairée et d'arbitrer en fonction de l'intérêt général. L'égalité d'accès des groupes de pression aux décideurs est donc primordiale, ce qui requiert un temps de débat suffisant et clairement communiqué à la manière de ce qui se fait à « Bruxelles », modèle en la matière, où chaque proposition de texte est débattue dans le cadre de consultations publiques. Les intérêts particuliers doivent pouvoir s'exprimer sereinement et en équité ; il en va de la qualité de notre environnement normatif, lui-même essentiel aux enjeux de compétitivité des États et des acteurs économiques, il en va aussi de la qualité de notre démocratie.

## À propos de BASE

Fondé en 2004, BASE est le premier réseau français à réunir l'ensemble des experts des affaires réglementaires et institutionnelles, exerçant ce métier au sein d'entreprises privées et publiques, de fédérations professionnelles, de *think tanks*, du monde associatif, de cabinets de consultants et d'avocats. Nous associons également le monde universitaire afin d'enrichir le débat. Notre métier, ses pratiques, son encadrement, ainsi que les sphères économique et juridique, sont à la source de nos réflexions. Nous défendons un lobbying d'expertise, sur le modèle de celui pratiqué à Bruxelles et dans les pays où cette activité est encadrée. BASE défend la reconnaissance de ce métier et fait valoir son rôle fondamental dans une démocratie concertée.

## À propos de l'ouvrage

Sur une idée de Viviane de Beaufort, professeure à l'ESSEC, directrice du CEDE, *think tank* européen et membre de BASE, il s'agissait de valoriser dans un ouvrage des travaux menés depuis dix ans, au sein du réseau BASE (voy., notamment, en annexe, les scénarios prospectifs BASE). Plus particulièrement, le cœur de l'ouvrage – en sa Partie 2 – est le résultat d'un groupe de travail, constitué en 2013, visant à mettre au point des outils au service de la stratégie du lobbyiste d'aujourd'hui. Sur un mode collaboratif, une vingtaine de membres, réunis sous la direction de Françoise Hacque-Cosson, ont recensé les outils du

lobbyiste et rédigé une série impressionnante de fiches susceptibles de faciliter l'exercice de cette activité dans la version professionnelle qu'en porte BASE. En parallèle, Viviane de Beaufort, pilotant le livre, a souhaité en un premier temps porter la réflexion sur l'évolution du cadre réglementaire intervenue, en utilisant des comparaisons avec d'autres pays, car l'évolution de la réglementation et du statut du lobbyiste oblige tant les lobbyistes que les élus à se positionner plus clairement dans l'espace de la démocratie, donc, à clarifier leur stratégie à l'égard du pouvoir. Dans un second temps, comme professeure soucieuse d'ouvrir des champs prospectifs, elle propose une approche sur les nouveaux champs de stratégies ouverts à la fois par le « e-lobbying », l'appréhension juridique du lobbying (analyse des textes, procès orchestrés...) et l'intelligence économique (IE). Après un passage par les nouvelles techniques d'influence permises par la blogosphère et ses dangers, elle a demandé à Philippe Portier de faire le point sur le droit et le lobbying, puis a sollicité Agnès Bricard et Alain Juillet, grands spécialistes de l'IE en France, sur les liens entre le lobbying et l'IE.

Cet ouvrage permet de présenter l'évolution du cadre de cette activité et le repositionnement stratégique du lobbying que cela entraîne (Partie 1), les stratégies et techniques de travail (Partie 2), puis d'ouvrir sur les perspectives d'enrichissement des stratégies de la profession (Partie 3). Il reflète l'évolution que nous avons constatée de ce métier au cours des dix dernières années.

Fruit du travail des experts de notre association, il a été dirigé, pour la partie fiches-outils, par Françoise Hacque-Cosson en contact avec Michel Clamen, pionnier en France de la professionnalisation de ce métier. Je les remercie particulièrement, comme je remercie Viviane de Beaufort d'avoir eu l'idée de faire un ouvrage autour des fiches outils de BASE et fait le nécessaire pour enrichir le contenu en apportant sa vision sur la régulation du lobbying, mais aussi sur la transformation du champ de l'activité, en tant que professeure chercheur à l'ESSEC.

Ces réflexions se veulent être avant tout une contribution pertinente au débat engagé sur le lobbying, espérons que les récentes avancées se poursuivront pour changer les mentalités et les résistances et que ces pages seront aussi enrichissantes pour ceux qui les liront qu'elles ne l'ont été pour leurs auteurs. À tous, merci et bonne lecture !

Emmanuelle GARAULT et Stéphane TISSERAND

